

Compte-rendu du Conseil communautaire
Communauté de Communes du canton de Podensac
Jeudi 29 juin 2011 – 18 heures 30 – Saint-Michel-de-Rieufret

Membres en exercice :	69
Membres présents :	67
Dont suppléants :	9
Pouvoirs :	3

ORDRE DU JOUR :

- Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Rapport annuel prix et qualité du service d'élimination des déchets
- Rapport annuel prix et qualité SPANC
- Création d'un emploi fonctionnel de Directeur général des services
- Suppression d'un poste d'ingénieur territorial
- Création de deux postes d'adjoint technique à 29 heures hebdomadaires
- Suppression de deux postes d'adjoint technique à 20 heures hebdomadaires
- Attribution de subventions
- Rectification FCAEC Guillos 2010
- FCAEC 2011 : Illats/ Cérons/ Guillos/ Virelade/ Preignac/ Barsac
- Admission en non valeurs
- Décisions modificative

Arbanats		Suppléant/pouvoir	Podensac		Suppléant/pouvoir
Daniel Dubourg	P		Bernard Mateille	P	
Aline Teycheney	P		Jean-Claude Boisserie	P	
Philippe Rimaud	P		Claude Campos	P	
Jean-Jacques Birot	P		Serge Dalier	P	
Barsac			Yves Duverger	P	
Philippe Meynard	P		Hervé Gillé	P	
Dominique Cavaillois	P		Edouard Legrand	S	Alain Castaing
Joël Dubourg	P		Serge Roumazeille	P	
Katell Bedouret-Eyhartz	P		Portets		
Françoise Sery	P		Marie-France Theron	PO	Jean-Claude Pérez
Anne-Marie Peneau	S	Frédéric Lalande	Jean-Claude Pérez	P	
Marie-José Meyroux	P		Michel Cousseau	P	
Budos			Claudie Marqueton	P	
Nadine Redoulez	S	Pierre Claverie	Didier Cazimajou	PO	Corinne Blanchard
Mireille Liebel	P		Corinne Blanchard	P	
Marie-José Lefevre	P		Jean-Claude Vacher	S	Christiane Cazimajou
Robert Monjo	P		Preignac		
Cérons			Bernard Daney	P	
Jean-Patrick Soulé	P		Franck sinet	P	
Jean-Noël Clamour	P		Claude Lucas	P	
Yves Nasri	P		Didier Faugère	P	
Jean-Latry	P		Marie-Hélène Pallas	P	
Maguy Peyronnin	P		Jean-Pierre Manceau	P	
Eric Jaumet	A		Christian Coulaud	P	
Guillos			Pujols-Sur-Ciron		
Jean-Louis Bedout	PO	Jean-Bernard Salles	Michel Guerrero	S	Carole Lamothe
Dominique Califourg	S	Michel Truant	Francis Lafon	P	
Jean-Bernard Salles	P		Valérie Nadeau	P	
Illats			Dominique Clavier	P	
Robert Carsana	P		Saint-Michel-de-Rieufret		
Brigitte Lacoste	P		Marc Gauthier	P	
Philippe Vincent	S	Ginette Belin	Jean-Bernard Papin	P	
Eric Banos	P		Jacques Daniel	P	
Patricia Peigney	P		Jean-Luc Degude	P	
Landiras			Virelade		
Jean-Marc Pelletant	P		Dominique Faubet	P	
Laurent André	S	Line Baraduc	Jean-Pierre Delbart	P	
Elisabeth Vignati	A		Alain Lavie	S	Rolande Brau
Valérie Méneret	P		Guy Ducasse	P	
Jean-Marie Gossart	P				
Bruno Trenit	P				

Assistaient également : **Annie Demange** (Trésorière de Podensac) et **François Callède** (Secrétaire Général de la CDC)

Marc Gauthier, maire de Saint-Michel-de-Rieufret, accueille les élus et passe la parole à Philippe Meynard. Le Président rend hommage au travail de François Callède qui, après 8 ans passés à la tête de la CDC, rejoint la mairie de Beautiran pour y occuper un poste de Directeur Général des Services.

Le compte-rendu de la séance précédente n'est pas approuvé car une partie des élus n'ont pas reçu le document. Il sera approuvé lors de la séance de rentrée.

Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Après l'avis donné par les communes (Arbanats, Barsac, Budos, Guillos, Illats, Landiras, Portets, Preignac, Pujols-Sur-Ciron, Virelade se sont prononcées contre la fusion avec la CDC des Coteaux de Garonne. Soit 75% des communes et de la population) la CDC doit se prononcer sur le projet proposé par le Préfet de la Gironde.

Jean-Patrick Soulé explique que la commune de Cérons n'a pas adopté le schéma tel que présenté. Elle souhaite qu'il soit élargi à la CDC du Vallon de l'Artolie. La commune a rejeté partie du projet concernant la fusion des différents syndicats.

Philippe Meynard revient sur le contenu du projet et fait un constat de la situation politique du canton de Cadillac. « Il nous est proposé de fusionner avec la CDC des Coteaux de Garonne (opposée au schéma). Vous connaissez la situation assez conflictuelle sur le canton de Cadillac et vous savez aussi que la CDC de Podensac est entrée dans une dynamique forte par rapport à ses compétences. Nous sommes un certain nombre à penser que cette fusion, hors le fait qu'elle manque de cohérence sociale et humaine, ne serait bénéfique pour personne ».

Bernard Mateille revient sur le positionnement de la commune de Podensac qui ne valide pas le schéma préfectoral en l'état. Il note toutefois l'intérêt du rapprochement avec la CDC des Coteaux de Garonne et souhaite son élargissement à la CDC du Vallon de l'Artolie. « Les choses sont assez compliquées en terme de territoires et de bassins de vie, mais je ne crois pas que la Garonne soit un obstacle insurmontable. Nous ne savons pas aujourd'hui de quoi sera fait notre territoire dans l'avenir. Si nous ne construisons pas un territoire fort entre Bordeaux et Langon (qui va sans doute devenir notre future communauté d'agglomération) cela deviendra très difficile pour nous. Nous devons regarder très attentivement la proposition du Préfet ; dans la forme elle est totalement désastreuse, mais sur le fond elle me paraît intéressante. Il faut savoir emprunter certains chemins pour avancer même s'ils sont parfois parsemés d'embûches ».

Philippe Meynard souligne la capacité de la CDC à assumer les compétences déléguées par les 13 communes du canton. Il revient ensuite sur l'évolution des territoires dans les 20 prochaines années : « la question alors sera de savoir s'il faut se tourner vers la métropole bordelaise d'un million d'habitants ou vers le pôle économique qui va se construire autour de Bazas-Captieux. Un territoire en forte expansion avec la création possible de cette fameuse gare TER express qui mettra Captieux à moins de 20 minutes du centre de Bordeaux ».

Dominique Clavier regrette le calendrier pour la mise en place du schéma et le manque d'informations du dossier, en terme de projection financière notamment. « Cette fusion ne nous apportera rien et l'évolution économique de notre territoire ne va pas dans le sens proposé dans le schéma. Je suis personnellement très attaché à la proximité et j'ai peur que cette fusion nous entraîne vers une démesure qui ne facilitera le fonctionnement de nos collectivités ».

Hervé Gillé considère qu'il est important d'ouvrir le débat mais il est opposé au schéma tel que présenté en raison, notamment, « des délais trop courts et de l'absence des éléments physiques et financiers dans le dossier ». Il souhaite également que le projet intègre la CDC du Vallon de l'Artolie. Sur la forme du dossier, il rappelle que les collectivités avaient la possibilité de soumettre des contre-propositions. Par rapport à l'évolution des territoires et s'appuyant sur des études réalisées récemment, il considère qu'un rapprochement avec le canton de Cadillac relève d'une réelle homogénéité. Il souligne également que le développement de la zone Bazas-Captieux n'est pas assuré. « Il est certain qu'à terme il faudra réfléchir à la création d'une agglomération autour de Langon et il faut dès aujourd'hui s'interroger sur la façon de peser sur les choix qui seront faits alors. La Garonne n'est absolument pas un obstacle, bien au contraire ! C'est une identité partagée, une conscience collective qui doit nous rassembler. Il y a de la cohérence à associer ces deux territoires aujourd'hui, mais mon

propos est axé sur un projet de développement local. Il doit défendre notre territoire dans la perspective d'une future grande agglomération langonnaise. Je crois qu'il serait intéressant de créer un groupe de travail pour analyser et échanger autour du rapprochement des trois CDC. »

Philippe Meynard revient sur les premières réunions de la CDCI dont il est membre pour souligner le fait que le Préfet de la Gironde, s'appuyant sur un courrier signé par 3 maires du canton de Podensac et 2 du canton de Cadillac, a pensé que tous les élus de ces deux territoires étaient d'accord autour de ce projet de fusion. « Le propre des Préfets, nommés pour une durée déterminée, c'est d'essayer de construire une cohérence de territoire sans forcément se soucier des femmes et des hommes qui y vivent. Concernant l'étude reçue il y a un an, elle a été commanditée par ceux qui souhaitent la fusion. Elle perd donc une part de son crédit ! Je peux entendre l'argument de « solidarité intercommunale » mais notre préoccupation principale est d'installer une solidarité entre les communes de notre territoire. J'ajoute que nous ne disposons pas des mêmes compétences, de la même fiscalité et le temps que nous allons passer à nous mettre d'accord sur l'ensemble de ces points sera perdu pour faire avancer nos projets. Je suis prêt à participer à un groupe de travail qui servira à renforcer la cohérence intercommunale notamment en ce qui concerne la rationalisation de l'ensemble des petits syndicats ».

Après lecture de la délibération par le Président, le conseil communautaire rejette le Schéma Départemental de Coopération intercommunale par 47 voix contre 18.

Rapport annuel prix et qualité du service d'élimination des déchets

Ayant entendu les explications du Président relatives à l'obligation faite aux collectivités responsables d'un service public d'élimination des déchets de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service, le conseil communautaire adopte le rapport pour l'exercice 2010.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rapport annuel prix et qualité SPANC

Ayant entendu les explications du Président relatives à l'obligation faite aux Collectivités responsables d'un service public d'assainissement non collectif de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service, le conseil communautaire adopte le rapport pour l'exercice 2010.

Délibération adoptée à l'unanimité

Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Jean-Pierre Manceau évoque la particularité du poste que va occuper Franck Pastureau à compter du 25 juillet. « Si au bout de quelques temps nous n'arrivons pas à nous entendre il pourra retourner dans son administration d'origine. Le conseil communautaire autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Suppression d'un poste d'ingénieur territorial

Le poste d'ingénieur territorial occupé par François Callède est supprimé après le départ de ce dernier et l'arrivée de **Franck Pastureau**. Le conseil communautaire autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Création de deux postes d'adjoint technique à 29 heures hebdomadaires

L'ouverture de ces postes concerne les porteuses de repas à domicile qui effectueront de nouvelles tâches dans le cadre de leurs activités.

Yves Nasri souhaite que la CDC puisse créer des postes à temps plein pour éviter la multiplication des postes précaires.

Philippe Meynard souligne que c'est bien dans la volonté des élus de pérenniser des emplois à plein temps. Il ajoute que, dans un avenir proche, ces collaboratrices pourront bénéficier de postes à 35 heures avec des travaux de ménage à faire dans les différentes bibliothèques du réseau de lecture publique.

Valérie Méneret souligne le fait que certains emplois sont destinés à des personnes qui ne souhaitent pas travailler à plein temps.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Suppression de deux postes d'adjoint technique à 20 heures hebdomadaires

La fermeture de ces postes est liée à la délibération précédente. Le conseil communautaire autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Attribution de subventions

Le **Football-club Barsac Preignac** sollicite une subvention pour l'organisation d'une randonnée pédestre. L'association **les Baroudeurs du Sauternais** sollicite une subvention pour une compétition VTT. Le montant proposé par le Président est de **300 euros** pour le Football-club Barsac-Preignac et de **300 euros** pour les Baroudeurs du Sauternais. Le conseil communautaire autorise le Président au mandatement de ces sommes et à signer tous documents afférents à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Rectification FCAEC Guillos 2010

Sur le fonds communautaire 2010 la somme demandée par la commune de Guillos dépassait les 50% du montant autorisé. Il convient de modifier le montant du fonds de concours initialement attribué pour cette opération, et de l'établir à un montant de **4 785,50 €**, n'excédant pas la part d'autofinancement de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

FCAEC 2011 : Illats

Le conseil communautaire autorise le Président à mandater pour cette opération, au bénéfice de la commune d'Illats, le versement d'un fonds de concours de **6 910,00 €** maximum au titre du fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes, et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

FCAEC 2011 : Cérons

Le conseil communautaire autorise le Président à mandater pour cette opération, au bénéfice de la commune de Cérons, le versement d'un fonds de concours de **7 580,00 €** maximum au titre du fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes, et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

FCAEC 2011 : Guillos

Le conseil communautaire autorise le Président à mandater pour cette opération, au bénéfice de la commune de Guillos, le versement d'un fonds de concours de **2 923,00 €** maximum au titre du fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes, et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

FCAEC 2011 : Virelade

Le conseil communautaire autorise le Président à mandater pour cette opération, au bénéfice de la commune de Virelade, le versement d'un fonds de concours de **6 368,00 €** maximum au titre du fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes, et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

FCAEC 2011 : Preignac

Le conseil communautaire autorise le Président à mandater pour cette opération, au bénéfice de la commune de Preignac, le versement d'un fonds de concours de **8 327,00 €** maximum au titre du fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes, et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

FCAEC 2011 : Barsac

Le conseil communautaire autorise le Président à mandater pour cette opération, au bénéfice de la commune de Barsac, le versement d'un fonds de concours de **8 009,00 €** maximum au titre du fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes, et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Admission en non valeurs

A la demande du Président, Annie Demange, Trésorière de Podensac, apporte des éclaircissements sur la mise en non valeur d'impayés particulièrement importants en 2010.

Annie Demange : « l'an dernier nous avons fait faire 600 saisies par huissiers. Suite à ces opérations de recouvrements nous avons reçu beaucoup de procès-verbaux de carence (insolvabilité) ou de procès-verbaux de perquisition (n'habite plus à l'adresse indiquée). Jusqu'à présent, nous n'avions pas la possibilité légale de rechercher d'éventuels employeurs pour ce type de recouvrement. Nous pouvons le faire maintenant et ce sera, sans doute, le meilleur moyen pour récupérer une partie des sommes dues. Nous évitons les saisies bancaires qui, le plus souvent, ne donnent pas de résultats et ajoutent 100 euros de frais aux personnes déjà en difficulté. En donnant aux redevables toutes les options de paiement possibles (carte de crédit au guichet de la Trésorerie, paiement échelonné, etc...) nous pensons faciliter les encaissements ».

Philippe Meynard retient la proposition d'Annie Demange d'un travail plus étroit entre la CDC, les communes et la Trésorerie pour essayer de régler ce problème. « Nous savons que pour une partie des habitants de notre territoire la situation économique devient de plus en plus difficile. C'est d'ailleurs en partie pour cela que nous avons opté pour la mise en place de la redevance incitative ».

Le conseil communautaire ayant entendu les différents exposés relatifs aux états transmis par les services de la Trésorerie de Podensac faisant mention des redevances « ordures ménagères » irrécouvrables pour les années 2002 à 2010 :

Sachant que les montants non recouverts s'élèvent à la somme de :

2002	2003	2004	2005	2006
94,93 € TTC	159,49 € TTC	139,64 € TTC	589,84 € TTC	2 489,65 € TTC
2007	2008	2009	2010	
5 227,07 € TTC	8 182,34 € TTC	18 850,02 € TTC	32 678,88 € TTC	

Accepte que celles-ci soient admises en non valeur et que la dépense correspondante égale à 68 411,86 € TTC soit imputée à l'article 654 du budget annexe Déchets ménagers 2011 et charge le Président de signer les pièces nécessaires à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Décisions modificative

Pour régulariser des lignes budgétaires concernant les crédits de reprise de subventions, il doit être procédé à des opérations d'ajustement. Ayant entendu les explications du Président et après délibéré, le conseil communautaire accepte les virements de crédits indiqués ci-dessous.

LE CHAPITRE	DN MODIFICATIVE		
	Article	DEPENSES	RECETTES
FN DE FONCTIONNEMENT			
<i>dépenses imprévues</i>	022	- 100	
<i>opérations d'ordre de transfert entre sections</i>			
part des subventions d'investissement	777		- 100
		- 100	- 100

INTITULE CHAPITRE / FONCTION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS		AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS	
	N°Art.	SOMME	N°Art.	SOMME
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS f°: 01	6811	- 466		
023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT f°: 02	023	- 167		
022 : DEPENSES IMPREVUES f°: 01			022	+ 613
<i>TOTAL</i>		- 613		+ 613
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS f°: 01			777	+ 613
013 : ATTENUATIONS DE CHARGES	6419	- 613		
<i>TOTAL</i>		- 613		+ 613

INTITULE OPERATION / FONCTION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS		OUVERTURE/AUGMENTATION DE CREDITS	
	N°Art./Chap.	SOMME	N°Art./Chap.	SOMME
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
OPERATIONS FINANCIERES f°: 01	13911/040	-787		
OPERATIONS FINANCIERES f°: 01	020	-613		
OPERATIONS FINANCIERES f°: 01			13931/040	+ 1 400

<i>TOTAL</i>		- 1 400		+ 1 400
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
CTIONS FINANCIERES f°: 01	2805/040	- 446		
CTIONS FINANCIERES f°: 01	021	- 167		
CTIONS FINANCIERES f°: 01	10222/10			+ 613
<i>TOTAL</i>		- 613		+ 613

Délibération adoptée à l'unanimité

Adhésion à l'association « Route des vins »

Créée par des professionnels du vin, l'association a pour objet la valorisation touristique de la « Route des Vins de Bordeaux en Graves et Sauternes » : organisation, promotion, coordination des adhérents. Ces objectifs sont poursuivis en partenariat entre l'association, les collectivités territoriales, les organismes touristiques et les organismes professionnels viticoles.

Philippe Meynard : « cette initiative est extrêmement importante. Il ressort des différentes réunions tenues que l'argent qui sera investie dorénavant le sera dans l'opérationnel ».

Le conseil communautaire accepte l'adhésion de la communauté de communes à l'association « Route des Vins de Bordeaux en Graves et Sauternes », en tant que « partenaire institutionnel fondateur » et autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Désignation des délégués à l'association « Route des vins »

Sur proposition du Président, le conseil communautaire désigne **Marc Gauthier**, Vice-président en charge de la compétence économique, et **Jean-Pierre Manceau**, Vice-président en charge des finances, comme délégués auprès de l'association « Route des Vins de Bordeaux en Graves et Sauternes ».

Délibération adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 21 heures